



# Transports URBAINS



## TOLERANCE ZERO

### Nantes montre l'exemple

**"Personne ne devrait plus avoir le sentiment que porter plainte pour de simples incivilités ne sert à rien"** ont déclaré les autorités de tutelles Nantaises.

La ville de Nantes facilite la transmission des plaintes à la justice par l'intermédiaire des chauffeurs de bus ou de tram qui peuvent mettre en liaison les plaignants avec un agent spécialisé de la SEMITAN ( Sté qui gère les transports urbains) basé au siège, et qui les aide à remplir une plainte type dans les heures qui suivent.

Une vingtaine d'infractions ont été identifiées pour lesquelles le procureur décidera de poursuivre alors que jusqu'à présent il n'était pas saisi ou bien les plaintes étaient irrecevables en l'état.

On peut penser à juste titre que, ce faisant, le sentiment d'impunité que peuvent ressentir certains malfaisants, sera mis à mal.

**A SUIVRE, et à demander à vos entreprises de suivre !!!**



06 07 38 01 95

**Thierry LEROY et Daniel ZIVIC**  
**Coordination des Transports Urbains**  
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS  
E-mail : [cftc-ratp@wanadoo.fr](mailto:cftc-ratp@wanadoo.fr)

